Procès-verbal du Comité Syndical du 19 juin 2026 à 18 heures

L'an deux mille vingt-six, le 19 juin le Comité Syndical s'est rassemblé en siège de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois - 43 rue Cambrésienne à AVESNES-SUR-HELPE, à la suite de l'invitation envoyée le 05 juin 2026, où il s'est réuni sous la présidence de Monsieur WASCAT.

Le Comité nomme, à l'unanimité, Monsieur Guislain FRANCOIS en qualité de secrétaire de séance. Il est procédé à l'appel. Le nombre de membres en exercice composant le Comité est de 43 dont 33 présents ou représentés, soit 45 voix à l'ouverture de cette séance.

ETAIENT PRESENTS :

Pour le Conseil Départemental (2 voix par élu) : Agnès DENYS, Sébastien SEGUIN et Aude VAN CAUWENBERGE.
Pour le Conseil Régional (2 voix par élu) : Eric DONNAY, Nelly JANIER-DUBRY et Marie-Sophie LESNE.
Pour Les Communautés de Communes (1 voix par élu) : Luc BERTAUX, Sébastien BOUCHEZ, Bertrand FLAMENT, Ghislain FRANCOIS, Serge GUILLAUME-MAINGUIN, Philippe HANOT, Patrick LANDA, Alexandre PAREE et Benoit WASCAT.
Pour les Communes (1 voix par élu) : Françoise BEAUDOUX, Yvon BRUNELLE, Jérémie CAUDRELIER, Fabrice COPY, Philippe DEHIER, Ludovic JADAS, Jean-Paul PRONAU, Dominique QUINZIN, François SIMEON-CICHON et Laurence WATTEAU.

ETAIENT REPRESENTES :
Pour le Conseil Départemental (2 voix par élu) : Frédéric DELANNOY (Pouvoir à M. SEGUIN), Carole DEVOS (Pouvoir à Mme VAN CAUWENBERGE), Nicolas LEBLANC (Pouvoir à Mme LESNE) et Marie-Paule ROUSSELLE (Pouvoir M. GUILLAUME-MAINGUIN).
Pour le Conseil Régional (2 voix par élu) : Anne-Sophie BOISSEAU (pouvoir à Mme JANIER DUBRY) et Serge SIMEON (pouvoir à M. WASCAT).
Pour Les Communautés de Communes (1 voix par élu) : Benoit COURTIN (Pouvoir à M. COPY).
Pour les Communes (1 voix par élu) : Sylvain OXOBY (pouvoir à M. LANDA).

EXCUSES NON REPRESENTES :
Pour le Conseil Départemental : Frédéric BRICOUT, Yannick CAMERELLE,
Pour le Conseil Régional : Aurore COLSON, Paul-Henry HANSEN CATTA.

ABSENTS non représentés, non excusés :
Pour le Conseil Départemental : Soraya FAHEM.
Pour le Conseil Régional : Arnaud DECAGNY, Sandra DELANNOY, Sandrine GOMBERT et Nicolas RICHARD.
Pour Les Communautés de Communes : Fanny CLERC.

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois.

Etaient également Présents :

Voix consultatives :
Monsieur HENAUT, Président du Syndicat des propriétaires fonciers du Nord.

DELIBERATIONS

1. Election d'un(e) Président(e) ;
2. Election d'un(e) Vice-Président(e) (1) ;
3. Election d'un(e) Vice-Président(e) (2) ;
4. Election d'un(e) Vice-Président(e) (3) ;
5. Election d'un(e) Vice-Président(e) (4) ;
6. Election d'un(e) Vice-Président(e) (5) ;
7. Election d'un(e) Vice-Président(e) (6) ;
8. Election d'un membre-Secrétaire (1) ;
9. Election d'un membre (1) ;
10. Election d'un membre (2) ;
11. Election d'un membre (3) ;
12. Election d'un membre (4) ;
13. Election d'un membre (5) ;
14. Election d'un membre (6) ;
15. Election d'un membre (7) ;
16. Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;
17. Composition des commissions thématiques ;
18. Désignation des représentants du Syndicat Mixte à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France ;
19. Désignation des représentants du Syndicat Mixte au Syndicat Mixte d'Espaces naturels régionaux (ENRx) ;
20. Désignation du représentant du Syndicat Mixte pour l'Agence de Développement et d'urbanisme de la Sambre - Avesnois Hainaut Thiérache (ADU) ;
21. Désignation d'un délégué représentant le Syndicat Mixte au CNAS ;
22. Désignation des représentants du Syndicat Mixte au Comité de direction de l'office de tourisme intercommunautaire ;
23. Désignation de deux représentants du Syndicat Mixte au sein de la CLE du SAGE Sambre ;
24. Désignation du représentant du Syndicat Mixte au sein de la CLE du SAGE de l'Escaut ;
25. Désignation du représentant du Syndicat Mixte à la commission Inondation de Bassin Artois Picardie ;
26. Désignation du représentant du Syndicat Mixte à la Co-Présidence de la RNR des Nerviens ;
27. Désignation des représentants du Syndicat Mixte au comité de programmation LEADER 2023-2027 ;
28. Délibération de la Présidence du programme du Plan Alimentaire Territorial 2 Sambre Avesnois ;
29. Autorisation accordée au Président de signer les actes contractuels nécessaires à la réalisation des opérations du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois ;
30. Élection du représentant du Parc naturel régional de l'Avesnois au sein de la commission d'appel d'offres instituée dans le cadre du groupement de commande pour les prestations d'animation du volet « accompagnement » du Pacte territorial France Rénov' (PTFR) 2025-2029 ;
31. Demande de modification de la demande subvention de l'Etat dans le cadre du Pacte SAT 3/COP - Observatoire du bocage de l'Avesnois.

INFORMATIONS DIVERSES

- Calendrier des prochains bureaux et comités syndicaux.

Election du Président

Délib. 26-57

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et, considérant les modifications intervenues dans la composition du Comité Syndical du Syndicat Mixte, à savoir le changement des représentants des communes et des communautés de communes, il y a lieu de procéder à l'élection du Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois ; il est rappelé que, selon les statuts, les conseillers régionaux et départementaux ont deux voix.

Il est rappelé que les personnes du Bureau sont élues à la majorité absolue aux deux premiers tours et relative au troisième ; en cas d'égalité de voix, le plus âgé est élu.
Le Comité Syndical désigne Mme BAUDOUX et M.BRUNELLE comme scrutateurs pour la durée des élections.

Après appel à candidature, Monsieur WASCAT s'est porté candidat et, ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour de scrutin, a été proclamé Président à l'unanimité.

Election d'un Vice-Président

Délib. 26-58

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et, considérant les modifications intervenues dans la composition du Comité Syndical du Syndicat Mixte, à savoir le changement des représentants des communes et des communautés de communes, il y a lieu de procéder à l'élection d'un Vice-Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois ; Il est rappelé que, selon les statuts, les conseillers régionaux et départementaux ont deux voix.
Après appel à candidature, Monsieur HANOT s'est porté candidat et, ayant obtenu la majorité absolue, malgré 4 abstentions de : Messieurs Jérémy CAUDRELIER, François SIMEON-CICHON et Philippe DEHIER ainsi que Laurence WATTEAU, au 1er tour de scrutin, a été proclamé Vice-Président.

Election d'un Vice-Président

Délib. 26-59

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et, considérant les modifications intervenues dans la composition du Comité Syndical du Syndicat Mixte, à savoir le changement des représentants des communes et des communautés de communes, il y a lieu de procéder à l'élection d'un Vice-Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois ; Il est rappelé que, selon les statuts, les conseillers régionaux et départementaux ont deux voix.
Après appel à candidature, Mme LESNE s'est portée candidate et, ayant obtenu la majorité absolue, malgré 4 abstentions de : Messieurs Jérémy CAUDRELIER, François SIMEON-CICHON et Philippe DEHIER ainsi que Laurence WATTEAU, au 1er tour de scrutin, a été proclamée Vice-Présidente.

Election d'un Vice-Président

Délib. 26-60

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et, considérant les modifications intervenues dans la composition du Comité Syndical du Syndicat Mixte, à savoir le changement des représentants des communes et des communautés de communes, il y a lieu de procéder à l'élection d'un Vice-Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois ; Il est rappelé que, selon les statuts, les conseillers régionaux et départementaux ont deux voix.
Après appel à candidature, Monsieur OXOBY s'est porté candidat et, ayant obtenu la majorité absolue, malgré 4 abstentions de : Messieurs Jérémy CAUDRELIER, François SIMEON-CICHON et Philippe DEHIER ainsi que Laurence WATTEAU, au 1er tour de scrutin, a été proclamé Vice-Président.

Election d'un Vice-Président

Délib. 26-61

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et, considérant les modifications intervenues dans la composition du Comité Syndical du Syndicat Mixte, à savoir le changement des représentants des communes et des communautés de communes, il y a lieu de procéder à l'élection d'un Vice-Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois ; Il est rappelé que, selon les statuts, les conseillers régionaux et départementaux ont deux voix.
Après appel à candidature, Monsieur QUINZIN s'est porté candidat et, ayant obtenu la majorité absolue, malgré 4 abstentions de : Messieurs Jérémy CAUDRELIER, François SIMEON-CICHON et Philippe DEHIER ainsi que Laurence WATTEAU, au 1er tour de scrutin, a été proclamé Vice-Président.

Election d'un Vice-Président

Délib. 26-62

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et, considérant les modifications intervenues dans la composition du Comité Syndical du Syndicat Mixte, à savoir le changement des représentants des communes et des communautés de communes, il y a lieu de procéder à l'élection d'un Vice-Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois ; Il est rappelé que, selon les statuts, les conseillers régionaux et départementaux ont deux voix.
Après appel à candidature, Monsieur BOUCHEZ s'est porté candidat et, ayant obtenu la majorité absolue, malgré 4 abstentions de : Messieurs Jérémy CAUDRELIER, François SIMEON-CICHON et Philippe DEHIER ainsi que Laurence WATTEAU, au 1er tour de scrutin, a été proclamé Vice-Président.

Election d'un Vice-Président

Délib. 26-63

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et, considérant les modifications intervenues dans la composition du Comité Syndical du Syndicat Mixte, à savoir le changement des représentants des communes et des communautés de communes, il y a lieu de procéder à l'élection d'un Vice-Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois ; Il est rappelé que, selon les statuts, les conseillers régionaux et départementaux ont deux voix.
Après appel à candidature, Madame VAN CAUWENBERGE s'est portée candidate et, ayant obtenu la majorité absolue, malgré 4 abstentions de : Messieurs Jérémy CAUDRELIER, François SIMEON-CICHON et Philippe DEHIER ainsi que Laurence WATTEAU, au 1er tour de scrutin, a été proclamée Vice-Présidente.

Election d'un membre secrétaire

Délib. 26-64

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et, considérant les modifications intervenues dans la composition du Comité Syndical du Syndicat Mixte, à savoir le changement des représentants des communes et des communautés de communes, il y a lieu de procéder à l'élection d'un Vice-Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois ; Il est rappelé que, selon les statuts, les conseillers régionaux et départementaux ont deux voix.
Après appel à candidature, Monsieur SIMEON s'est porté candidat et, ayant obtenu la majorité absolue, malgré 4 abstentions de : Messieurs Jérémy CAUDRELIER, François SIMEON-CICHON et Philippe DEHIER ainsi que Laurence WATTEAU, au 1er tour de scrutin, a été proclamé Membre-Secrétaire.

Election d'un membre du Bureau

Délib. 26-65

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et, considérant les modifications intervenues dans la composition du Comité Syndical du Syndicat Mixte, le changement des représentants des communes et des communautés de communes, il y a lieu de procéder à l'élection d'un membre du Bureau du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois.
Après appel à candidature, Monsieur DONNAY s'est porté candidat et, ayant obtenu la majorité absolue, malgré 4 abstentions de : Messieurs Jérémy CAUDRELIER, François SIMEON-CICHON et Philippe DEHIER ainsi que Laurence WATTEAU, au 1er tour de scrutin, a été proclamé membre du bureau.

Election d'un membre du Bureau

Délib. 26-66

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et, considérant les modifications intervenues dans la composition du Comité Syndical du Syndicat Mixte, le changement des représentants des communes et des communautés de communes, il y a lieu de procéder à l'élection d'un membre du Bureau du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois.
Après appel à candidature, Monsieur PARÉE s'est porté candidat et, ayant obtenu la majorité absolue, malgré 4 abstentions de : Messieurs Jérémy CAUDRELIER, François SIMEON-CICHON et Philippe DEHIER ainsi que Laurence WATTEAU, au 1er tour de scrutin, a été proclamé membre du bureau.

Election d'un membre du Bureau

Délib. 26-67

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et, considérant les modifications intervenues dans la composition du Comité Syndical du Syndicat Mixte, à savoir le changement des représentants des communes et des communautés de communes, il y a lieu de procéder à l'élection d'un membre du Bureau du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois.
Après appel à candidature, Monsieur FLAMENT s'est porté candidat et, ayant obtenu la majorité absolue, malgré 4 abstentions de : Messieurs Jérémy CAUDRELIER, François SIMEON-CICHON et Philippe DEHIER ainsi que Laurence WATTEAU, au 1er tour de scrutin, a été proclamé membre du bureau.

Election d'un membre du Bureau

Délib. 26-68

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et, considérant les modifications intervenues dans la composition du Comité Syndical du Syndicat Mixte, le changement des représentants des communes et des communautés de communes, il y a lieu de procéder à l'élection d'un membre du Bureau du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois.
Après appel à candidature, Madame ROUSSELLE s'est portée candidate et, ayant obtenu la majorité absolue, malgré 4 abstentions de : Messieurs Jérémy CAUDRELIER, François SIMEON-CICHON et Philippe DEHIER ainsi que Laurence WATTEAU, au 1er tour de scrutin, a été proclamée membre du bureau.

Election d'un membre du Bureau

Délib. 26-69

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et, considérant les modifications intervenues dans la composition du Comité Syndical du Syndicat Mixte, le changement des représentants des communes et des communautés de communes, il y a lieu de procéder à l'élection d'un membre du Bureau du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois.

Après appel à candidature, Madame BEAUDOUX s'est portée candidate et, ayant obtenu la majorité absolue, malgré 4 abstentions de : Messieurs Jérémy CAUDRELIER, François SIMEON-CICHON et Philippe DEHIER ainsi que Laurence WATTEAU, au 1er tour de scrutin, a été proclamée membre du bureau.

Election d'un membre du Bureau

Délib. 26-70

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et, considérant les modifications intervenues dans la composition du Comité Syndical du Syndicat Mixte, le changement des représentants des communes et des communautés de communes, il y a lieu de procéder à l'élection d'un membre du Bureau du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois.
Après appel à candidature, Monsieur JADAS s'est porté candidat et, ayant obtenu la majorité absolue, malgré 4 abstentions de : Messieurs Jérémy CAUDRELIER, François SIMEON-CICHON et Philippe DEHIER ainsi que Laurence WATTEAU, au 1er tour de scrutin, a été proclamé membre du bureau.

Election d'un membre du Bureau

Délib. 26-71

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et, considérant les modifications intervenues dans la composition du Comité Syndical du Syndicat Mixte, le changement des représentants des communes et des communautés de communes, il y a lieu de procéder à l'élection d'un membre du Bureau du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois.
Après appel à candidature, Monsieur FRANCOIS s'est porté candidat et, ayant obtenu la majorité absolue, malgré 4 abstentions de : Messieurs Jérémy CAUDRELIER, François SIMEON-CICHON et Philippe DEHIER ainsi que Laurence WATTEAU, au 1er tour de scrutin, a été proclamé membre du bureau.

Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Délib. 26-72

Par délibération n°23-58 en date du 04 décembre 2023, a été constituée la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois.

Pour donner suite à l'élection du nouveau Président et compte-tenu de la nouvelle composition du comité syndical, il convient de la renouveler conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics.

Pour mémoire, la Commission d'Appel d'Offres, adoptée le 04 décembre 2023, était, à ce jour, composée de :

Président :

M. WASCAT, titulaire	M. MEAUSONNE, suppléant

Membres :

Mme VAN CAUWENBERGE, titulaire	M. SIMEON, suppléant
M. DOSEN, titulaire	M. QUINZIN, suppléant
M. CAMBIER, titulaire	M. BOUCHEZ, suppléant
Mme CLERC CUVELIER, titulaire	Mme JANIER DUBRY, suppléante
M. GODEFROY, titulaire	Mme PEROT, suppléante

Avec voix consultative :
Monsieur le Receveur de Le Quesnoy, comptable du Syndicat Mixte,
Monsieur le représentant de la Direction de la concurrence et des prix et de la répression des fraudes,
Monsieur le Directeur du Parc naturel régional de l'Avesnois.

Les cinq membres de la Commission d'Appel d'Offres, en plus du Président, sont élus par le Comité Syndical à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Selon les mêmes modalités, l'élection des suppléants s'effectue en nombre égal à celui des membres titulaires.

Par délibération n° 26-72 il est proposé au comité syndical de constituer la Commission d'Appel d'Offres de la manière suivante :

Avec voix délibérative :
Président :

M. Benoit WASCAT, titulaire	M. Dominique QUINZIN, suppléant

Membres :

Mme Aude VAN CAUWENBERGE, titulaire	Mme Marie-Paule ROUSSELLE, suppléante
Mme Marie-Sophie LESNE, titulaire	M. Bertrand FLAMENT, suppléant
M. Sébastien BOUCHEZ, titulaire	M. Alexandre PARÉE, suppléant
M. Ludovic JADAS, titulaire	M. Sylvain OXOBY, suppléant
M. Guislain FRANCOIS, titulaire	Françoise BEAUDOUX, suppléant

Avec voix consultative :
Monsieur le Receveur de Le Quesnoy, comptable du Syndicat Mixte,
Monsieur le représentant de la Direction de la concurrence et des prix et de la répression des fraudes,
Madame la Directrice du Parc naturel régional de l'Avesnois.

Le comité Syndical approuve, à 32 pour et 1 abstention, le projet de délibération n° 26-72 relatif à la composition de la commission d'appel d'offre.

Composition des commissions thématiques

Délib. 26-73

L'article 36.1 du règlement intérieur instaure cinq commissions :

- Protection et gestion du patrimoine naturel ;
- Développement économique et social ;
- Environnement, aménagement du territoire et paysage ;
- Agriculture ;
- Education à l'environnement, qui traitera également des actions de sobriété et de transition énergétique.

Il est proposé de constituer ces commissions de la manière suivante :

- les délégués des communes ou leur suppléant (1 par commune) ;
- les membres du Comité Syndical ;
- Les partenaires institutionnels, associatifs et socio-professionnels à soumettre aux membres de la commission ; dont les référents techniques des principaux financeurs du Parc.

Il est proposé de nommer à la Présidence de ces commissions :

- Monsieur BOUCHEZ à la commission Protection et gestion du patrimoine naturel ;
- Madame LESNE à la commission Développement économique et social ;
- Monsieur QUINZIN à la commission Environnement, aménagement du territoire et paysage ;
- Monsieur HANOT à la commission Agriculture ;
- Monsieur OXOBY à la commission Education à l'environnement, qui traitera également des actions de sobriété et de transition énergétique.

Par délibération n° 26-73 il est proposé au comité syndical d'approuver la composition des 5 commissions et la nomination des Présidents.

Le comité Syndical approuve, à l'unanimité, le projet de délibération n° 26-73 relatif la composition des 5 commissions et la nomination des Présidents.

Désignation des représentants du Syndicat Mixte à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Délib. 26-74

Contexte :

Le Président expose aux membres du comité syndical qu'il y a lieu de procéder aux désignations des représentants du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois à l'assemblée générale de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Par délibération n° 26-74 il est proposé au comité syndical de désigner M. Benoit WASCAT et Mme Marie-Sophie LESNE afin de représenter le Syndicat Mixte à l'Assemblée Générale de la fédération des Parcs naturels régionaux de France ;

Le comité Syndical approuve, à l'unanimité, le projet de délibération n° 26-74 relatif à la nomination M. Benoit WASCAT et Mme Marie-Sophie LESNE.

Désignation des représentants du Syndicat Mixte au Syndicat Mixte d'Espaces naturels régionaux (ENRx)

Délib. 26-75

Contexte :
Lors de la dernière révision des statuts d'Espaces naturels régionaux, il a été approuvé par délibération du Comité syndical en date du 19 février 2024 d'ouvrir la gouvernance du syndicat mixte, avec la constitution de 3 collèges comme suit :

- Un collège « Région Hauts de France »,
- Un collège « Parcs naturels régionaux »,
- Un collège « Collectivités partenaires ».

Par délibération 24_25 du 25 avril 2024, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois a approuvé les statuts de ENRx.

Compte tenu du renouvellement des membres du comité syndical à la suite des élections municipales de mars 2026, il convient de désigner à nouveau un délégué titulaire et son suppléant pour siéger au comité syndical du Syndicat Mixte d'Espaces Naturels Régionaux.

Par délibération n° 26-75 il est proposé au comité syndical de désigner M. Benoit WASCAT en tant que délégué titulaire, et Mme Marie-Sophie LESNE, comme déléguée suppléante, afin de représenter le Syndicat Mixte au comité syndical du Syndicat mixte d'Espaces naturel régionaux.

Le comité Syndical approuve, à l'unanimité, le projet de délibération n° 26-75 relatif à la nomination M. Benoit WASCAT et Mme Marie-Sophie LESNE.

Désignation du représentant du Syndicat Mixte pour l'Agence de Développement et d'urbanisme de la Sambre - Avesnois Hainaut Thiérache (ADU)

Délib. 26-76

Depuis la loi A.L.U.R les agences d'urbanisme ont notamment pour mission :

- ✓ De suivre les évolutions et de développer l'observation territoriale ;
- ✓ De participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux.

Pour donner suite à l'élection du nouveau Président et compte-tenu de la nouvelle composition du comité syndical, il convient de procéder à la désignation d'un délégué pour représenter le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois à l'ADU. Le rôle de ce délégué est de siéger à l'assemblée générale annuelle.
Par délibération n° 26-76 il est proposé au comité syndical de désigner M. Benoit WASCAT comme délégué à l'ADU afin de représenter le Syndicat Mixte du Parc.

Le comité Syndical approuve, à l'unanimité, le projet de délibération n° 26-76 relatif à la désignation de M. Benoit WASCAT.

Désignation d'un délégué représentant le Syndicat Mixte au CNAS

Délib. 26-77

Le Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) est un organisme paritaire et pluraliste agissant pour l'action sociale des agents territoriaux.
Pour donner suite au renouvellement des Conseillers municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués locaux du C.N.A.S. dont la durée de mandat est de 6 ans, identique à la durée des mandats municipaux.
Le rôle de ces délégués est de promouvoir le C.N.A.S. auprès de leurs collègues ou auprès de collectivités voisines non adhérentes au C.N.A.S., et de siéger à l'assemblée départementale annuelle afin de se prononcer sur les grandes orientations du C.N.A.S.

Chaque collectivité ou établissement public doit donc désigner un délégué représentant le collège des élus et faire procéder à l'élection d'un délégué représentant le collège des bénéficiaires.

Il convient donc à l'assemblée délibérante de désigner un délégué local du C.N.A.S. parmi ses membres.

Par délibération n° 26-77 il est proposé au comité syndical d'approuver que M. Serge SIMEON soit désigné comme délégué locale du C.N.A.S. représentant le Syndicat Mixte du Parc.

Le comité Syndical approuve, à 31 pour et 2 abstentions, le projet de délibération n° 26-77 relatif à la désignation de M. SIMEON comme délégué locale du C.N.A.S.

Désignation des représentants du Syndicat Mixte au Comité de direction de l'office de tourisme intercommunautaire

Délib. 26-78

Sous l'impulsion du Parc Naturel Régional, les acteurs touristiques et notamment les collectivités territoriales et leurs Offices de Tourisme respectifs se sont structurés et ont élaboré une stratégie de territoire visant à mutualiser leurs moyens et leurs compétences pour promouvoir une destination commune et renforcer l'attractivité touristique équilibrée du territoire.
Ainsi les 4 EPCI :
-Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre ;
-Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois ;
-Communauté de Communes du Pays de Mormal ;
-Communauté de Communes Sud Avesnois ;
ont créé un Office de Tourisme intercommunautaire.

Selon l'article 5 – 5.2 des statuts de l'office intercommunal, il convient de désigner 2 membres élus et conseillers communautaires du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois pour siéger au comité de Direction de l'Office de Tourisme de l'Avesnois.

Compte tenu du renouvellement des membres du comité syndical à la suite des élections municipales 2026, il convient de renommer les 2 élus du Parc et conseillers communautaires qui y siègeront.

Par délibération n° 26-78 il est proposé au comité syndical de désigner M. Dominique QUINZIN et M. Guislain FRANCOIS en qualité d'élus communautaires, et élus au Comité Syndical du Syndicat Mixte du PNR Avesnois pour siéger au comité de Direction de l'Office de Tourisme de l'Avesnois

Le comité Syndical approuve, à 32 pour et 1 abstention, le projet de délibération n° 26-78 relatif à la désignation de M. Dominique QUINZIN et M. Guislain FRANCOIS.

Désignation de deux représentants du Syndicat Mixte au sein de la CLE du SAGE Sambre

Délib. 26-79

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sambre est un document de planification territorial. Il a pour but de fixer des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau sur son périmètre hydrographique qui comprend 122 communes du Nord et de l'Aisne.

Approuvé par arrêté inter préfectoral depuis le 21 septembre 2012 et modifié par arrêté du 18 aout 2022, il est actuellement en phase de mise en œuvre. Il vise l'atteinte de 5 objectifs :

- Reconquérir la qualité de l'eau.
- Préserver durablement les milieux aquatiques.
- Maîtriser les risques d'érosion et d'inondation.
- Préserver la ressource en eau.
- Développer les connaissances, la sensibilisation et la concertation pour une gestion durable de la ressource.

Si l'animation du SAGE Sambre est assurée par le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois, la Commission Locale de l'Eau demeure l'organe décisionnel du SAGE Sambre dont les membres sont nommés par arrêté préfectoral.

Le mandat des membres de la CLE du SAGE de la Sambre, fixé à 6 ans selon les articles L212-4, R210-30 et R 212-31 du code de l'environnement, a été renouvelé le 28 décembre 2024.
Pour donner suite aux élections municipales du 22 mars 2026, il est nécessaire de désigner à nouveau des représentants du Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sambre.
Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois (S.M.P.N.R.A) a été désigné comme étant membre du collège des élus.

Le Comité Syndical du S.M.P.N.R.A doit donc délibérer pour désigner 2 représentants titulaires au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sambre.

Par délibération n° 26-79 il est proposé au comité syndical de désigner Monsieur Sébastien BOUCHEZ et Monsieur Benoit WASCAT en tant que délégués titulaires, pour représenter le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois au sein de la CLE du SAGE Sambre ;

Le comité Syndical approuve, à 32 pour et 1 abstention, le projet de délibération n° 26-79 relatif à la désignation Monsieur Sébastien BOUCHEZ et Monsieur Benoit WASCAT.

Désignation du représentant du Syndicat Mixte au sein de la CLE du SAGE de l'Escaut
Délib. 26-80

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'ESCAUT est un document de planification territorial. Il a pour but de fixer des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau sur son périmètre hydrographique.

Son périmètre regroupe 249 communes du Nord, de l'Aisne et du Pas-de-Calais, il a été défini par l'arrêté inter-préfectoral du 09 juin 2006.

2 EPCI du Parc naturel régional de l'Avesnois sont concernés par ce périmètre :
- la communauté de communes du Pays de Mormal,
- la communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.

L'arrêté inter-préfectoral du 30 juin 2022 fixe la structure de son organe décisionnel : la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Escaut.

La CLE est composée de 3 collèges :
- le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;
- le collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations ;
- le collège des représentants de l'Etat et des établissements publics.

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois a été désigné comme étant membre du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

La durée du mandat du représentant du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois sera de 6 ans à compter de la date d'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral de nomination des membres de la CLE.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois doit donc délibérer pour désigner un représentant titulaire au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Escaut.

Par délibération n° 26-80 il est proposé au comité syndical d'approuver que M. Yvon BRUNELLE soit désigné comme représentant titulaire pour la CLE du SAGE de l'Escaut représentant les élus du Syndicat Mixte.

Le comité Syndical approuve, à 32 pour et 1 abstention, le projet de délibération n° 26-80 relatif à la désignation Monsieur BRUNELLE.

Désignation du représentant du Syndicat Mixte à la commission Inondation de Bassin Artois Picardie

Délib. 26-81

Cette commission est le lieu privilégié des acteurs impliqués dans la prévention des inondations au plus près des territoires. Elle labellise désormais directement les PAPI de moins de 20M€ et ne formule plus d'avis préalable à la Commission Mixte Inondation (CMI) pour les PAPI supérieurs à ce montant.

Le Préfet Coordonnateur de Bassin (PCB), Président de la CIB, réunit la CIB a minima une fois par an.

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois étant porteur du PAPI de la Sambre, il convient de désigner un membre pour siéger à la CIB du Bassin Artois-Picardie.

Par délibération n° 26-81 il est proposé au comité syndical d'approuver M. Sébastien BOUCHEZ soit désigné pour siéger à la Commission Inondation de Bassin (CIB) du Bassin Artois-Picardie.

Le comité Syndical approuve, à l'unanimité, le projet de délibération n° 26-81 relatif à la désignation Monsieur BOUCHEZ.

Désignation du représentant du Syndicat Mixte à la Co-Présidence de la RNR des Nerviens

Délib. 26-82

Dans le cadre de sa politique de préservation de la biodiversité et conformément aux objectifs de la charte du Parc en matière de préservation des milieux naturels, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois (SMPNRA) a acquis le 1er juin 2018 les parcelles qui constituent la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Nerviens sise à Bavay.

En 2017 le Conseil Régional des Hauts de France a voté un cadre d'intervention sur les Réserves Naturelles Régionales sur son territoire. Ce cadre indique que les Réserves Naturelles Régionales seront co présidées par un conseiller régional et un représentant de l'organisme de gestion.

Par délibération 20-88, le Comité Syndical avait fait acte de candidature pour la gestion du site. Il convient donc, à la suite du changement des membres du comité syndical lié aux élections municipales de mars 2026, de désigner un nouveau représentant au comité de gestion de la réserve qui assurera la coprésidence de celui-ci.

Par délibération n° 26-82 il est proposé au comité syndical de désigner Monsieur FLAMENT, pour représenter le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois au comité de gestion de la réserve naturelle régionale des Nerviens, qui de ce fait en assurera la Co-Présidence.

Le comité Syndical approuve, à l'unanimité, le projet de délibération n° 26-82 relatif à la désignation Monsieur FLAMENT.

Désignation des représentants du Syndicat Mixte au comité de programmation LEADER 2023-2027

Délib. 26-83

Contexte :
Le Parc naturel régional de l'Avesnois a répondu en octobre 2022 à l'appel à candidature LEADER 2023-2027 lancé par la Région Hauts-de-France. Le dossier de candidature s'est articulé autour de la stratégie suivante « Un territoire en mouvement qui fonde sa transition et sa résilience sur ses ressources locales ».
La Commission Permanente de la Région Hauts-de-France du 13 avril 2023 a retenu la candidature LEADER 2023-2027 portée par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois.

Contenu :
Afin d'assurer la bonne mise en œuvre et de poursuivre la phase de conventionnement LEADER, il convient de mettre en place un nouveau Comité de programmation (Organe Décisionnel) pour la période 2023-2027. Les structures qui composent ce Comité de programmation ont été sollicitées par courrier afin de désigner des représentants (binôme titulaire / suppléant).
Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois siège dans ce Comité de programmation LEADER 2023-2027.

A la suite du changement des membres du comité syndical lié aux élections municipales de mars 2026, il convient de désigner 2 nouveaux représentants (Binôme titulaire / suppléant dans le respect de la parité homme / femme).

Par délibération n° 26-83 il est proposé au comité syndical de désigner Monsieur WASCAT en tant que délégué titulaire et Mme NELLY JANIER-DUBRY comme suppléante afin de représenter le Syndicat Mixte au comité de programmation LEADER 2023-2027 ;

Le comité Syndical approuve, à l'unanimité, le projet de délibération n° 26-83 relatif à la désignation Monsieur WASCAT en tant que délégué titulaire et Mme NELLY JANIER-DUBRY comme suppléante.

Délibération de la Présidence du programme du Plan Alimentaire Territorial 2 Sambre Avesnois

Délib. 26-84

Au regard des enjeux du territoire concernant l'alimentation, de la production à la consommation en passant par la transformation, par délibération n°24-62 du 21 octobre 2024, il a été décidé de poursuivre dans une démarche concertée avec l'ensemble des acteurs et de se positionner pour obtenir le deuxième niveau du PAT.

Cette démarche nationale, animée par la DRAAF, permet au territoire de l'Avesnois de se faire reconnaitre et labéliser en définissant un programme d'actions partenarial.

La gouvernance est assurée par un comité de pilotage composé des représentants des 4 EPCI du territoire et des partenaires actifs dans la démarche.

Compte tenu du renouvellement des membres du comité syndical à la suite des élections municipales 2026, il convient de nommer à nouveau, au titre du syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois, le Président du comité de pilotage du Programme Alimentaire Territorial (PAT) de la Sambre Avesnois. Il est par ailleurs décidé d'élire également un vice-président.

Par délibération n° 26-84 il est proposé au comité syndical de désigner Monsieur Benoit WASCAT au titre du syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois comme Président du comité de pilotage du Programme Alimentaire Territorial (PAT) de la Sambre Avesnois.

Et de désigner Monsieur Alexandre PAREE au titre du syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois comme vice-président du comité de pilotage du Programme Alimentaire Territorial (PAT) de la Sambre Avesnois.

Le comité Syndical approuve, à l'unanimité, le projet de délibération n° 26-84 relatif à la désignation de Messieurs Benoit WASCAT et Alexandre PAREE.

Autorisation accordée au Président de signer les actes contractuels nécessaires à la réalisation des opérations du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

Délib. 26-85

Par délibération n° 26-03 en date du 02 février 2026, afin de faciliter le fonctionnement du Syndicat et considérant les textes réglementaires notifiant le nouveau seuil de procédure formalisée, le Comité Syndical a autorisé le Président à signer toute convention nécessaire à la réalisation des opérations dès lors qu'elle engage financièrement le Syndicat Mixte pour un montant inférieur à **216 000 euros** hors taxes.

Considérant l'élection du nouveau Président et compte-tenu de la nouvelle composition du comité syndical, il convient de renouveler ladite délibération en demandant au Comité Syndical en place d'autoriser le Président à signer toute convention nécessaire à la réalisation des opérations dès lors qu'elle engage financièrement le Syndicat Mixte pour un montant inférieur à **216 000 euros** hors taxes en 2026 et 2027.

Par délibération n° 26-85 il est proposé au comité syndical d'autoriser le Président à signer tout acte contractuel nécessaire à la réalisation des opérations du Syndicat Mixte dès lors qu'elle engage financièrement celui-ci pour un montant inférieur à 216 000 euros hors taxes pour 2026 et 2027.

Le comité Syndical approuve, à l'unanimité, le projet de délibération n° 26-85 relatif à l'autorisation du Président de signer tout acte contractuel pour un montant inférieur à 216 000 euros hors taxes pour 2026 et 2027.

Élection du représentant du Parc naturel régional de l'Avesnois au sein de la commission d'appel d'offres instituée dans le cadre du groupement de commande pour les prestations d'animation du volet « accompagnement » du Pacte territorial France Rénov' (PTFR) 2025-2029

Délib. 26-86

Vu l'article L1414-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 26-16 par laquelle six titulaires et six suppléants ont été élus membres de la commission d'appel d'offres du Parc naturel régional de l'Avesnois ;

Considérant qu'un groupement de commande a été créé pour l'animation du volet « accompagnement » du Pacte Territorial France Rénov' 2025-2029 (PTFR),

Considérant que ce groupement de commande est constitué du Parc naturel régional de l'Avesnois (PNRA) et des communautés de communes du Sud Avesnois (CCSA), du Cœur Avesnois (3CA) et du Pays de Mormal (CCPM),

Considérant que le PNRA a été désigné coordonnateur du groupement de commande,

Considérant qu'il a été décidé d'instituer une commission d'appel d'offres ad hoc pour l'attribution du marché qui sera prochainement lancé par le PNRA,

Considérant qu'en application du 2° de l'article L1414-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le PNRA disposera au sein de cette commission d'appel d'offre, d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative dans sa propre commission d'appel d'offres,

Considérant que M. Benoit WASCAT, a été élu président du Parc, et de la commission d'appel d'offres du Parc, il est proposé de l'élire comme représentant titulaire du Parc au sein de la commission d'appel d'offres spécialement instituée pour le groupement de commande,

Considérant que le représentant du coordonnateur du groupement présidera la commission d'appel d'offres spécialement instituée pour le groupement de commande,

Considérant que M. Sylvain OXOBY, membre de la commission d'appel d'offres du Parc, a été élu vice-président à la sobriété et transition énergétique, il est proposé de l'élire comme représentant

suppléant du Parc au sein de la commission d'appel d'offres spécialement instituée pour le groupement de commande.
Par délibération n° 26-86 il est proposé au comité syndical d'élire comme représentant du Parc au sein de la commission d'appel d'offres instituée pour choisir le futur titulaire du marché d'animation du volet « accompagnement » du pacte territorial France Rénov' 2025-2029 :

- En tant que titulaire, M. Benoit WASCAT, Président de la commission d'appel d'offres du Parc ;
- En tant que suppléant, M. Sylvain OXOBY.

Le comité Syndical approuve, à l'unanimité, le projet de délibération n° 26-86 relatif à la désignation Monsieur WASCAT comme titulaire et Monsieur OXOBY en tant que suppléant.

Demande de modification de la demande subvention de l'Etat dans le cadre du Pacte SAT 3/COP - Observatoire du bocage de l'Avesnois

Délib. 26-87

Objectif du projet :
Dans le cadre de la révision de la Charte du Parc naturel régional de l'Avesnois, le dispositif évaluatif de la Charte 2025-2040 est conçu afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la Charte et ses impacts sur le territoire.
L'observatoire territorial doit donc permettre d'analyser les dynamiques présentes localement dans l'objectif d'appréhender l'impact des actions du syndicat mixte et des signataires de la Charte sur ce dernier.
Le bocage de l'Avesnois est en grande partie à l'origine de la création du Parc naturel régional en 1998. L'un des enjeux majeurs du Parc naturel régional de l'Avesnois est donc la préservation de son maillage bocager pour toutes ses fonctionnalités et services écosystémiques rendus, le bocage tenant un rôle important dans l'adaptation aux effets du changement climatique.
Ainsi dès la première Charte de parc, la question du suivi du linéaire de haie s'est posée et l'acquisition de bases de données exhaustives a été régulière depuis 1998. L'objectif premier du traitement de ces données est d'objectiver l'évolution du bocage. Il convient d'ailleurs de parler de « ces » bocages, le territoire du Parc présentant plusieurs profils.

Contenu :

Le présent dossier de demande de financement prévoit donc :

⇨ Le suivi du linéaire de haie : acquisition de la mise à jour du linéaire de haie par photo-interprétation (millésime 2025 sur le territoire du Parc et de l'arrondissement d'Avesnes/Helpe)

Par délibération 26-13, du 2 février 2026, il avait été proposé le Plan de financement initial suivant :

Montant des dépenses		73 000 €
Suivi du bocage à l'échelle du Parc / Arrondissement		
Acquisition de données du linéaire de haies – Analyse diachronique du bocage Avesnois		43 000 €
Expérimentation du suivi des dynamiques bocagères via la photogrammétrie par drone		
Acquisition de matériel de prise de vue aérienne Formation Expérimentation de méthodes d'analyse d'évolution des différents types de bocages avesnois (ingénierie)		30 000 €
Montant des recettes		73 000 €
Financement ETAT	79 %	58 000 €
Syndicat Mixte PNRA	21 %	15 000 €

Cependant, ce projet est finalement susceptible d'être financé par l'Etat dans le cadre du Pacte 3 pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache au titre du FNADT à hauteur de 30 000 €.

Plan de financement mis à jour :

Le nouveau plan de financement proposé est le suivant :

Montant des dépenses	**49 200 €**
Suivi du bocage à l'échelle du Parc / Arrondissement	
Acquisition de données du linéaire de haies - millésime 2025	37 200 €
Analyse diachronique du bocage Avesnois	12 000 €

Montant des recettes		**49 200 €**
Financement ETAT / PACTE SAT 3	61%	30 000 €
DREAL	39%	19 200 €

Par délibération n° 26-87 il est proposé au comité syndical d'approuver le projet « Demande de subvention auprès de l'Etat (PACTE SAT 3) – Observatoire du bocage de l'Avesnois et de décider sa réalisation sur la période 2026-2028 ;

D'adopter le plan de financement suivant :

Coût estimatif T.T.C ..... 49 200 €
Etat (PACTE SAT 3) ..... 30 000 €
DREAL ..... 19 200 €

de solliciter l'aide financière de l'Etat (PACTE SAT 3) pour un montant de 30 000 € ;

D'imputer les recettes et les dépenses à la section de fonctionnement du budget en cours (2026-TRANSOBS) ;

Le comité Syndical approuve, à l'unanimité, le projet de délibération n° 26-87 relatif à l'approbation du projet « Demande de subvention auprès de l'Etat (PACTE SAT 3) – Observatoire du bocage de l'Avesnois.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Le Secrétaire

Monsieur FRANCOIS

Le Président

Benoit WASCAT